

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 366

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 14

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« à »,

les mots :

« au 10° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.